

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 10 Juillet 2020**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
MOREAU	Gérard	x		
AGUADO	Anthony	x		
LECOMTE	Catherine	x		
HUET	Vincent	x		
CASAERT	Isabelle		x	Sébastien LAMOTTE
LAMOTTE	Sébastien	x		
GUEDIN	Nathalie		x	Catherine LECOMTE
JOLY	Sylvie	x		
GENESTE	Didier	x		
MAINGANT LE GALL	Soizic	x		
BEURION	Bertrand	x		
BIDAUX	Nadine	x		
KUNTZ	Antoine		x	Gérard MOREAU
LEGALL	Jennifer		x	Quitte la séance à 20h20 Sébastien LAMOTTE
DEHAIS	David		x	
MOTTE	Brigitte		x	Nadine BIDAUX
CHAUVET	Sébastien	x		
DUBUC	Muriel	x		
FORTIER	Emilie		x	Anthony AGUADO

Secrétaire de séance : Madame Nadine BIDAUX

Avant d'ouvrir la séance de conseil municipal, Monsieur Moreau rappelle que le quorum jusqu'au 30 août 2020 est au 1/3 des participants. La séance peut avoir lieu.

A- ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le PV du 30 Juin 2020 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires financières

1- Subventions associations

Monsieur LAMOTTE fait état des demandes des associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée décide :

- D'allouer la somme de 12750 € aux différentes associations Préautaises.

Affaires générales

2- Délibération : Autorisant SELARL VERMONT TRESTARD GOMOND & ASSOCIES à défendre les intérêts de la Commune, dans la perspective du conflit pour le cimetière

Vu le CGCT,

Vu la fin de non résultat à l'issue des travaux entrepris par l'entreprise PINSON Paysage, dans le cimetière à l'été 2019,

Monsieur le Maire fait état à l'assemblée des éléments en sa possession,

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée générale autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Vermont pour représenter la commune de PREAUX devant le Tribunal Administratif, dans l'affaire l'opposant à l'entreprise PINSON Paysage.

Affaires scolaires

3- Adoption du règlement intérieur : restauration scolaire et ACM périscolaire

Vu le CGCT,

Vu les remarques apportées par la commission déléguée aux affaires scolaires,

Le règlement intérieur est amendé de « en fonction d'un barème basé sur le quotient familial » - alinéa 3. A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'adopter le Règlement Intérieur pour l'année 2020-2021

Questions diverses :

- Madame Nadine BIDAUX fait part de l'importance de rédiger un règlement intérieur pour l'utilisation du Pédibus.

- Monsieur MOREAU fait part qu'il a assisté hier à une réunion d'accueil des nouveaux maires à la Préfecture. Il a fait part que le Département perdait 1100 élèves par an, que les regroupements de SIVOS serait l'avenir. Il précise qu'une étude soit menée sur Préaux afin que nous ne soyons pas surpris dans quelques années.
- Prévoir un calendrier annuel des différentes commissions et conseils municipaux. (M. Aguado)
- Une rencontre avec les agriculteurs de la commune devrait se mettre en place afin de travailler les points suivants :
 - o anticiper la prochaine saison des maïs et la pose des effaroucheurs,
 - o étudier les baux

La séance est levée à 20h42.

